Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20250109-2024011209label-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/01/2025

BAREME DES COTISATIONS 2025

Tranches	Montant des cotisations 2024	Montant des cotisations 2025
Communes ou territoires de moins de 5 000 habitants	130 €	140 €
Communes ou territoires de 5 000 habitants à 20 000 habitants	350 €	360 €
Communes ou territoires de 20 001 habitants à 50 000 habitants	600 €	630 €
Communes ou territoires de 50 001 à 100 000 habitants	1 000 €	1 050 €
Communes ou territoires de 100 001 à 300 000 habitants	1 500 €	1 600 €
Communes ou territoires de 300 001 à 500 000 habitants	2 300 €	2 400 €
Communes ou territoires de 500 001 à 1 000 000 habitants	2 900 €	3 000 €
Communes ou territoires de 1 000 001 à 2 000 000 habitants	3 700 €	3 850 €
Communes ou territoires de 2 000 001 à 10 000 000 habitants	4 500 €	4 800 €
Communes ou territoires de plus de 10 000 000 habitants	9 000 €	9 500 €
Membres associés à titre individuel	30 €	40 €
Organismes de l'économie sociale et solidaire à vocation régionale	330 €	350 €
Associations ou organismes de l'économie sociale et solidaire à vocation nationale	550 €	550 €
Organismes privés à vocation nationale	1 900 €	2 000 €

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés
1 avenue Garibaldi – 21000 DIJON
Tél : 03.45.18.23.20 – contact@rfvaa.com
www.villesamiesdesaines-rf.fr